



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 4 novembre 2023

Salle du cinéma, rue Centrale 140 à Évólène

Mot d'accueil

Le Président Yvan Maistre ouvre l'Assemblée Générale (AG) 2023 de la Fédération des Musiques du Valais Central (FMVC) à 15h01 et adresse les plus cordiales salutations aux délégué(e)s présent(e)s. Il salue particulièrement les membres de L'Echo de la Dent-Blanche et les remercie pour leur accueil à Évólène, par ce temps légèrement neigeux.

Il demande d'observer une minute de silence pour les proches qui nous ont quittés durant cette année.

Le Président excuse André Rohner, Président d'honneur de la FMVC ainsi que David Bonvin, membre de la Commission musicale de la FMVC.

Il rappelle les points de l'ordre du jour figurant sur la convocation à la présente Assemblée.

1. Contrôle des présences

Philippe Mayencourt fait l'appel des membres. Toutes les sociétés sont représentées.

Les sociétés présentes transmettent les dates de leur concert et des manifestations particulières pour la saison 2023-2024.

Une liste mentionnant les Président.es et Directeurs.trices des sociétés sera mise à disposition en fin de la séance. Chacun.e est prié.e de contrôler les coordonnées relatives à sa société.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 novembre 2022 à Bramois

Le procès-verbal de l'AG du 5 novembre 2022 à Bramois a été distribué par mail avec la convocation à la présente AG. Le Président demande à l'Assemblée si quelqu'un a des questions ou des remarques à formuler ou s'il souhaite que le procès-verbal soit lu lors de cette Assemblée.

Personne ne s'étant manifesté, le PV du 5 novembre 2022 est approuvé. Yvan Maistre remercie Philippe Mayencourt pour la rédaction de ce PV.

3. Lecture et approbation des comptes avec rapport de la société vérificatrice

Le caissier Fabien Morard donne lecture des comptes allant du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Compte d'exploitation			
<i>Charges</i>		<i>Recettes</i>	
FMVC – Prix	294,15	Cotisations FMVC	2 600,00
FMVC – Frais Jury	2 500,00	Concours des jeunes solistes	1'950,00
FMVC – Fanfare des Jeunes	1 000,00	Dons - ACMV	1 500,00
CJS - Prix	995,70	Produits divers (intérêts, etc.)	0,02
CJS – Frais Jury	0,00		
CJS – Frais Divers	1 030,00		
Frais divers – Frais bancaires, etc.	147,90		
Total Charges	5 967,75	Total Recettes	6 050,02
Bénéfice de l'exercice	82,27	Perte de l'exercice	

Bilan			
<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>	
Caisse	0.00	Créancier caissier	0.00
BCVS	6 761,70	Capital	6 679,43
Débiteurs cotisations	0.00		
Débiteurs CJS	0.00		
Bénéfice de l'exercice		Résultat de l'exercice	+ 82,27
Total	6 761,70	Total	6 761,70

Les comptes 2022-2023 présente un bénéfice de Frs 82,27.

Quelques précisions sont apportées pour les comptes de la saison musicale 2022-2023 :

- Charges particulières : achat du matériel pour l'enregistrement du concours des jeunes solistes.
- Les tarifs pour les membres du jury du concours des jeunes solistes ont été adaptés aux normes suisses en vigueur.

Élodie Sierro, représentante de la fanfare L'Echo de la Dent-Blanche des Haudères, donne lecture du rapport des vérificateurs, propose à l'AG d'approuver les comptes tels que présentés et donne décharge au caissier.

Yvan Maistre demande d'approuver les comptes de l'exercice 2022-2023, ce qui est fait par applaudissements.

Il remercie le caissier Fabian Morard.

4. Rapport du Président

Le Président de la FMVC, Yvan Maistre, donne lecture de son rapport.

- *Je débute pour rapport annuel par un retour sur notre Festival 2023 à Bramois qui s'est parfaitement déroulé. Notre rendez-vous annuel a été parfaitement organisé et je remercie encore une fois tout le comité d'organisation pour le magnifique accueil des sociétés de la FMVC à Bramois.*

- *Pour revenir sur le week-end, le samedi 27 mai s'est déroulé le 20^{ème} concours des solistes de la Fédération. L'organisation et les conditions de participation pour nos jeunes était excellentes. 65 jeunes musiciennes et musiciens se sont inscrits pour le concours 2023 répartis en 4 catégories, à savoir 25 en 1^{ère} catégorie (2010-2013), 19 en 2^{ème} catégorie (2007-2009), 12 en 3^{ème} catégorie (2003-2006) et 9 en catégorie percussion. On peut noter un élément très réjouissant qui est le grand nombre de jeunes en 1^{ère} catégorie. A signaler également le nombre très stable de jeunes puisqu'ils étaient 65 contre 66 en 2022. Depuis deux éditions maintenant, les catégories 2 et 3 jouent le matin, les catégories 1 et 4 l'après-midi. 12 sociétés sur les 13 de la FMVC étaient représentées au concours. J'espère que l'Harmonie enverra des jeunes à Evolène en 2024... Pour la finale du concours, nous avons innové cette année avec une finale pour les 3 meilleurs minimes puis la grande finale des 7 meilleurs. Cette solution a été un franc succès et nous vous proposons donc plus tard dans cette assemblée une petite modification du règlement du concours des solistes. La finale du concours a couronné pour la 3^{ème} fois consécutive Margot Sauthier et Zian Dalfollo chez les minimes. Je félicite toutes les participantes et tous les participants au concours et remercie d'inscrire vos jeunes au concours de la Fédération et à son atmosphère familiale qui est une magnifique occasion pour engranger de l'expérience.*
- *La journée du Festival du dimanche 28 mai s'est très bien déroulée et la journée fût magnifique. La journée a débuté de très bonne heure pour la Dixence d'Hérémece, puisque leur prestation devant jury a débuté à 8h00. Quatre sociétés ont joué devant le jury.*
- *Ensuite, l'arrivée des sociétés a été très bien gérée et le cadre pour la partie officielle magnifique. Comme chaque année, il faut prévoir entre 35 et 45 minutes pour la partie officielle afin de permettre aux différents interlocuteurs de s'exprimer et aux sociétés de jouer les deux morceaux d'ensemble + la remise de la bannière.*
- *Le cortège a ensuite été ouvert dans les ruelles de Bramois par la fanfare des jeunes de la Fédération. Précédée par les drapeaux de toutes les sociétés, la prestation des jeunes était excellente. Le Cortège du Festival FMVC est chaque année un moment très fort de notre fête et ce fût le cas de nouveau à Bramois. Le public était au rendez-vous et de magnifiques chars ou animations ont été préparés par les sociétés. Le concours de présentation a été remporté cette année par l'Echo du Prabé de Savièse pour la 2^{ème} année consécutive. Je me recommande à toutes les sociétés pour le Festival d'Evolène.*
- *La journée s'est poursuivie par le concert de banquet de la Grand Garde, quelle ambiance, puis par les productions en salle des sociétés, le concert de la fanfare des jeunes (encore une fois bravo et merci aux nombreux participants, pourvu que cela dure les années suivantes). La partie officielle, à nouveau magnifique, et avec quel plaisir pour votre président de remettre les coupes aux jeunes et de féliciter nos jubilaires. Cette année, 4 musiciens de la FMVC ont reçu leur médaille pour 20 ans d'activité et 2 musiciens Fabienne Jollien-Udriot et Manu Mayoraz sont devenus membres d'honneur de la Fédération pour 40 ans de musique. L'ACMV a également remis des mérites pour 25, 35, 50 ans (Michel Giroud et Hubert Gattlen) et 60 ans pour Charles Vogel de l'Echo du Prabé. 513 musiciennes et musiciens de 1 à 66 ans de musique sont inscrit sur les listes des membres de la FMVC. C'est 22 de plus que l'année précédente.*
- *Le 74^{ème} Festival des Musiques du Valais Central s'est parfaitement déroulé. Merci infiniment à tout le comité d'organisation, à son président Cyrille Fauchère et son comité ainsi qu'à toute la fanfare la Laurentia pour votre excellente collaboration et l'organisation impeccable. Quelle superbe ambiance à Bramois ! Cela restera longtemps gravé dans nos souvenirs.*
- *Pour l'année à venir, soit pour le Festival 2024, organisé par l'Echo de la Dent-Blanche à Evolène, les documents d'inscriptions vous seront envoyés courant janvier 2024 pour retour fin février 2024. Merci de respecter scrupuleusement les délais, il en va de la préparation parfaite du carnet de fête et des horaires.*

Tous ces documents nous permettent, en collaboration avec le comité d'organisation, de préparer les horaires au mieux. Pour rappel, l'ordre de passage sous cantine est réglé par les statuts et ne peut pas être changé. Seul l'ordre de passage du cortège est adapté si un directeur dirige plusieurs sociétés. Nous vous communiquerons cette année le plus tôt possible les horaires afin que tous puissent s'organiser. Mais je le répète, le plus important est la remise des documents dans les délais demandés.

- *En dehors du Festival, je souhaite comme d'habitude particulièrement remercier le comité de la fanfare des jeunes pour tout son travail de recrutement de musiciens et l'organisation parfaite du week-end musical ainsi que des journées de répétition. La fanfare des jeunes est une grande fierté pour votre président et pour l'ensemble de la Fédération.*
- *Merci spécial à tout mon comité de la FMVC, c'est un vrai plaisir pour moi de le présider grâce à votre engagement.*
- *Je remercie également la commission musicale, à savoir David Bonvin, Olivier Vergères ainsi que Thierry Stalder pour la parfaite collaboration.*
- *Pour poursuivre mes remerciements, merci à nos représentants à l'ACMV Hervé Roh et David Bonvin.*
- *Je remercie également Daniel Roh qui représente maintenant depuis une année la FMVC à l'association des musiciens vétérans du Valais romand.*
- *Merci également à toutes les Présidentes et Présidents de société, membres de comités, professeurs de musique, pour tout le travail effectué dans vos différentes sociétés et je suis déjà très fier d'avance de pouvoir annoncer de multiples excellents résultats aux différents concours lors de la partie officielle du prochain Festival ici à Evölène. Bravo à vous toutes et tous.*
- *Et pour terminer mon rapport, je souhaite d'ores et déjà plein succès au comité d'organisation du 75ème Festival FMVC à Evölène en 2024, les 24, 25 et 26 mai.*

Le rapport du Président est approuvé par acclamation.

5. Rapport de la commission musicale

Thierry Stalder donne lecture du rapport.

Bonjour à toutes et tous,

En premier lieu, quelques mots sur le Festival 2022 qui s'est déroulé à Saillon. Nous souhaitons féliciter et remercier La Grand Garde de Saillon pour la parfaite organisation de cet événement.

Le concours des solistes du samedi s'est très bien déroulé. Merci à tous les bénévoles pour leur aide. Le dimanche fût haut en couleur après deux années sans festival, nous sentions le plaisir qu'ont eu les musiciens d'enfin se retrouver dans cette ambiance festive. Un bémol toutefois pour la commission, à savoir l'absence de la prestation devant le jury.

Pour le prochain concours, nous pouvons compter sur un excellent collège de jury, soit : Anthony Galinier et Christophe Jeanbourquin pour les instruments à vent et Stéphane Bertin pour les percussions.

La commission souhaite rappeler que la durée de votre prestation doit être conforme aux minutes à disposition, soit 15 minutes de musique et 5 minutes de mise en place.

Bravo à Olivier Vergères pour son travail avec notre fanfare des jeunes qui, année après année, rehausse notre partie officielle de sa musique de qualité. Merci également au comité de la fanfare des jeunes pour tout le travail d'organisation.

Merci également à toutes les personnes qui ont travaillé pour le bien de la Fédération, particulièrement à Yvan Maistre ainsi que tout son comité pour l'excellent travail et le pilotage de cette belle journée de fête.

La commission musicale s'efforce d'organiser au mieux tous les aspects musicaux de notre Fédération. Elle est consciente que tout n'est pas parfait et est ouverte aux remarques et propositions d'amélioration. N'hésitez donc pas à nous en faire part.

Merci pour votre attention.

Pour la commission musicale : David Bonvin, Thierry Stalder et Olivier Vergères

Thierry remercie le comité et la commission musicale pour ces années de travail en commun.

Suite à cette lecture, Yvan Maistre remercie et félicite la Commission musicale pour son travail.

6. Rapport des représentants à l'ACMV

Yvan Maistre passe la parole à Hervé Roh, représentant de la FMVC au sein du Comité de l'ACMV.

Informations à communiquer à l'ACMV

- *Rappel : envoi des nouveaux carnets des musiciens à l'ACMV pour la validation, car plusieurs sociétés ne le font pas.*
- *Par ailleurs, 16 sociétés n'avaient pas transmis, pour le 31 décembre 2022, les informations nécessaires, ce qui a conduit le comité à revoir les amendes à la hausse et raccourcir les délais pour l'année 2023. Au 28 février de cette année, tout a été finalement envoyé, mais il est à relever que cette situation occasionne de gros retards et un travail conséquent de la part des responsables de la gestion des membres. Il est décidé, pour cette année, d'adresser un rappel au 15 décembre et d'amender les sociétés qui ne sont toujours pas en règle au 31 décembre.*

Loi sur la protection des données

- *La nouvelle loi a été transmise à toutes les sociétés, ainsi que le document fourni par l'ASM, qui résume la situation et qui rappelle que les données sensibles ne peuvent donc être transmises à quiconque, sans engagement du demandeur de ne les utiliser que pour le motif demandé et de ne pas les transmettre plus loin.*

Jubilaires de la FMVC pour le Festival 2024

- *pour 25 ans : Blaise Dayer, Romain Pasquier et Séverine Rudaz de la Dixence d'Hérémence - Loïc Pralong de l'Echo de la Dent-Blanche des Haudères - Grégory Bonvin de l'Echo du Rawyl d'Ayent - Jérôme Martinet de la Grand-Garde de Saillon ;*
- *pour 35 ans : Nuno Soares du Corps de Musique de Saxon - Christophe Solliard de l'Echo du Prabé de Savièse - Sandrine Balet de la Laurentia de Bramois ;*
- *pour 50 ans : Yves Roh et Jean-Daniel Vergères de La Contheysanne d'Aven ;*
- *pour 60 ans : Gino Blanc de l'Echo du Rawyl d'Ayent - Jacques Roduit de la Grand-Garde de Saillon - Léo Clausen de l'Harmonie municipale de Sion.*

Fête cantonale 2024

- 74 sociétés avaient été préinscrites, soit 23 du Haut-Valais, 50 du Valais Romand et 1 hors canton.
- 72 ont été inscrites à ce jour, soit 24 du Haut-Valais, 44 du Valais Romand et 4 hors canton, à savoir :
 - 2 pour la 4e catégorie, dont 1 harmonie et un brass band,
 - 25 pour la 3e catégorie, dont 14 Brass Bands, 1 fanfare et 10 harmonies,
 - 24 pour la 2e catégorie, soit 17 Brass Bands et 7 harmonies,
 - 15 pour la 1e catégorie, soit 8 Brass Bands, 1 fanfare et 6 harmonies,
 - 6 Brass Bands pour l'Excellence.
- 5 fanfares de la FMVC se sont inscrites, à savoir La Laurentia et Le Corps de Musique de Saxon en 3e catégorie, L'Echo du Prabé et la Dixence en 2e catégorie, et La Contheysanne en Excellence, que je remercie sincèrement pour participer à cette Fête cantonale.
- Il est précisé que :
 - 60 sociétés effectueront le morceau de libre choix devant jury avec classement, le morceau imposé devant jury avec classement et la musique de marche avec classement ;
 - 9 sociétés effectueront le morceau de libre choix devant jury avec critique seulement et la musique de marche avec classement ;
 - 1 société effectuera uniquement la musique de marche avec classement ;
 - 2 sociétés effectueront uniquement la musique de marche sans classement.
- Il est enfin à relever que :
 - les harmonies en catégorie 1, 2 et 4 joueront à la salle Delamuraz à Crans-Montana, respectivement le samedi et le dimanche, et en catégorie 3 le samedi à la salle de gymnastique à Montana-Village ;
 - les Brass Bands en catégorie 2 joueront le samedi et le dimanche à la salle du Louché à Lens ;
 - les Brass Bands en catégorie 3 et 1 le samedi, et Excellence le dimanche joueront à la salle La Martelle à Chermignon-d'En-Bas.
- Je rappelle que les musiciens qui intègrent les fanfares en question doivent être inscrits à l'ASM via Hitobito, ce pour le 30 novembre 2023 au plus tard.
- Je vous informe par ailleurs que le morceau imposé sera remis aux sociétés le 30 mars 2024, à Crans-Montana. Les représentants des sociétés devront y amener obligatoirement, à trois exemplaires, les partitions directrices originales de leur pièce imposée et de leur marche de défilé.

Réduction des membres dans les sociétés

Je vous rappelle ce que j'avais dit l'année passée pour ce qui concerne la réduction des membres au sein des sociétés. Je vais donc suggérer à l'ACMV de mener tout prochainement des discussions à ce sujet avec les fédérations, car je suis d'avis qu'il s'agira très certainement de proposer de regrouper les musiciens au sein d'une fanfare communale, comme cela a été fait à Saillon, d'insérer les fanfares, notamment dans le Valais central et le District de Martigny, dans de nouvelles fédérations régionales et probablement d'y abandonner les partis politiques.

Yvan Maistre remercie Hervé pour son rapport et pour ces nombreuses informations.

7. Fanfare des jeunes FMVC

Yvan Maistre passe la parole à Maël Berthod pour son rapport.

Cher comité, chère assemblée,

Je prends la parole cet après-midi pour vous communiquer quelques informations importantes ainsi qu'un retour sur la saison passée pour notre fanfare des jeunes. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle

Maël Berthod et je suis la personne de contact pour la fanfare des jeunes depuis la saison 2022-2023. Lors de la démission de Ludivine, notre ancienne présidente, nous avons décidé de ne plus nommer de président afin de mieux répartir les tâches entre les membres du comité. Après cette saison d'essai, et simplement pour une question organisationnelle, nous sommes revenus en arrière et, à l'unanimité du comité de la fanfare des jeunes, j'ai repris ce poste de président de la fanfare des jeunes.

Pour continuer dans la partie organisationnelle, Valentin Amaro m'a fait part de sa démission du comité de la fanfare des jeunes et par conséquent de la codirection de cette dernière également à l'issue du festival 2023. En effet ayant repris la direction de la Collongienne, et compte tenu que nos festivals se déroulent sur le même week-end, il ne pourra plus assumer ses fonctions auprès de notre fanfare des jeunes. Je le remercie pour son travail durant toutes ces années et lui souhaite plein succès du côté de Collonges. Je remercie également mes collègues du comité ; Antonin Milhit, Aurélie Seppey, Elodie Sierro, Baptiste Varone et Olivier Vergères ; pour leur bonne collaboration tout au long de la saison.

La saison passée fut belle pour la fanfare des jeunes, avec pas moins de 61 musiciens dans ses rangs ; un nombre en augmentation depuis ces dernières années. Nous avons débuté la saison le week-end du réveillon 2023 par notre traditionnel week-end musical qui s'est déroulé à Nax les 30 et 31 décembre 2022. S'en est suivi une matinée musicale le 22 avril 2023 à Ayent et une journée musicale le 13 mai 2023 à Saillon. Nous remercions l'Écho du Mont-Noble, l'Écho du Rawyl et la Grand Garde pour la mise à disposition de leurs locaux. Un grand merci également à Florian et Laetitia Baumgartner qui ont officiés en cuisine lors du week-end musical ainsi qu'aux membres de la Grand Garde qui ont fait de même lors de notre journée musicale.

Cette année, le week-end se déroulera aux Haudères les 5 et 6 janvier 2024. Nous nous déplacerons à Saillon le 20 avril 2024 pour la matinée musicale et à Bramois pour la journée. La date de cette journée n'est pas encore définie précisément. Elle aura lieu soit le samedi 11 mai 2024 soit le lundi de Pentecôte, le 20 mai 2024. Cette incertitude exceptionnelle est due à la fête cantonale des musiques valaisanne. Comme vous le savez, le mois de mai risque d'être chargé en week-ends musicaux pour les fanfares de la fédération. Empiéter sur les programmes musicaux des fanfares n'aiderait pas la fanfare des jeunes à recruter un maximum de musiciennes et musiciens. Nous effectuerons un sondage auprès des inscrits afin de garantir le maximum de présence lors de cette ultime journée de répétition avant le festival.

Un des objectifs de notre fédération est de tisser des liens entre nos sociétés. Cela passe aussi et surtout par notre jeunesse, elle est l'avenir de nos ensembles et nous nous devons de les motiver à poursuivre dans la musique. Je pense que la fanfare des jeunes est, dans cette optique, un élément clé dans la pérennité de notre fédération. C'est pour cela que je ne peux qu'insister auprès de vous toutes et tous pour que vous rapportiez l'information dans vos sociétés respectives. Motivez vos jeunes à nous rejoindre ! Olivier me disait encore récemment que cela lui peinait de voir, lors du concert sous cantine au festival, des jeunes assis au premier rang, des étoiles dans les yeux, brulant d'envie d'entrer dans nos rangs, et qui, malheureusement, ne s'inscrivaient pas l'année suivante. C'est aussi à vous, représentants de nos treize sociétés, de les accompagner et de les motiver à nous rejoindre.

Pour cela, rien de plus simple, les inscriptions pour la saison 2023-2024 sont d'ores et déjà ouvertes et le seront jusqu'au 30 novembre 2023. Les présidentes et présidents des fanfares ainsi que les participantes et participants de l'année dernière ont reçu le formulaire d'inscription. Demandez-leur de transmettre ce lien via vos différents canaux de communication. Je ne peux qu'insister auprès de vous toutes et tous pour que vous fassiez de la pub dans vos fanfares respectives afin que nos rangs soient autant si ce n'est plus remplis que lors des saisons passées ! Et pour vous faire une petite confidence, le comité et moi-même espérons chaque année que toutes les sociétés de la fédération aient leurs couleurs représentées au sein de la fanfare des jeunes. Aidez-nous à réaliser ce rêve en motivant vos jeunes !

Enfin si vous souhaitez soutenir ces jeunes, nous sommes toujours à la recherche de donateurs pour les morceaux que nous vous interpréterons lors du concert au festival. Pour toute informations vous pouvez soit venir me voir à l'issue de cette assemblée, soit me contacter directement par e-mail ou SMS.

Merci pour votre écoute.

Pour la fanfare des jeunes :

Son président Maël Berthod

Yvan Maistre remercie Maël et tous les membres du comité de la fanfare des jeunes. Il demande aux sociétés d'inscrire le plus de jeunes possibles auprès de la fanfare des jeunes.

8. Nominations statutaires

Cette année n'est pas une année statutaire étant donné que le comité a été reconduit pour 4 ans lors de l'AG de 2022 à Bramois.

Cependant, Valentin Amaro annonce sa démission de notre comité. Il a repris la direction de la fanfare La Collongienne. Cette société fait partie de la fédération du Bas-Valais qui organise régulièrement le Festival le même jour que le nôtre. Il est donc devenu impossible pour Valentin de mener à bien son rôle au sein de notre comité.

Yvan Maistre le remercie pour son implication, sa motivation et tout le travail effectué au sein du comité de la FMVC depuis 2014, auprès de la fanfare des jeunes et pour le concours des jeunes solistes.

Il invite l'assemblée à l'applaudir de manière méritée.

Selon le tournoi des sociétés, c'est à l'Echo du Prabé de Savièse de proposer une personne en tant que membre du comité de la FMVC.

Vincent Reynard, président de l'Echo du Prabé propose à l'Assemblée Antoine Héritier (absent ce jour). Il le présente en quelques mots et recommande à l'assemblée d'approuver cette proposition.

L'assemblée approuve cette proposition et l'acclame par applaudissement.

9. Modification des statuts + règlement concours jeunes solistes

Le Président Yvan Maistre propose des modifications aux statuts de la Fédération et au règlement du concours des jeunes solistes de la Fédération.

Statuts de la FMVC :

Art 12

L'administration de la Fédération est confiée à un comité de cinq membres, dont un président, un vice-président, un secrétaire, un caissier et un membre. Le président est désigné par l'assemblée générale ; le comité se constitue ensuite lui-même. Chaque société devra proposer un candidat selon le tournoi établi.

La commission musicale est composée de 3 membres.

Règlement Concours des jeunes solistes FMVC :

Art. 10 ORDRE DE PASSAGE

- Les participants doivent être présents 45 minutes avant le début du concours (selon l'horaire de leur catégorie) afin de prendre note des horaires individuels.

~~Chaque participant sera porteur de son livret ASM (Association Suisse des Musiques) et devra le présenter lors de son arrivée.~~

- *L'ordre de passage, tiré au sort par la commission musicale, sera affiché avec la liste des participants et leur horaire individuel. Aucun changement dans l'ordre de passage ne peut être opéré.*
- *Les retardataires seront disqualifiés.*

Art. 16 GRANDE FINALE

- *A l'issue du concours, les **7 meilleurs solistes toutes catégorie + les 3 meilleurs minimes** de la journée seront appelés à interpréter une nouvelle fois leur pièce musicale afin de désigner le meilleur soliste du concours.*
- *Les règles citées auparavant sont également valables pour la Grande Finale.*
- *Les résultats de la Grande Finale ne seront connus que lors de la partie officielle du dimanche.*

Art. 18 REMISE DES PRIX (dimanche, lors de la partie officielle)

- **Seront cités :**
 - *Les 5 premiers de chaque catégorie*
 - *Les participants à la Grande Finale du concours.*
- **Seront primés et leurs points annoncés :**
 - *Les 3 premiers de chaque catégorie*
 - *Les 3 premiers de la Grande Finale (en cas de 3 victoires consécutives, le challenge reste propriété du soliste)*
 - ***Le 1^{er} de la finale minimes***
- *Tous les concurrents recevront également leurs feuilles de résultats du jury, ainsi qu'un prix de participation.*

Les modifications (mentionnées en rouge ci-dessus) sont approuvées par l'Assemblée et sont donc entérinées.

10. Nomination d'un représentant de la FMVC au comité de l'ACMV

Comme indiqué lors de l'assemblée générale de la FMVC 2022 à Bramois, Hervé Roh a annoncé vouloir démissionner du comité de l'ACMV.

Yvan Maistre le remercie pour son engagement au sein du comité de l'ACMV (secrétaire) durant ces années, en tant que représentant de la FMVC, et le félicite pour le travail accompli.

Pour lui succéder au comité de l'ACMV, Yvan Maistre propose Raynald Mariéthoz, président de La Dixence d'Hérémence, qui se dit être très motivé par cette tâche. Il le remercie pour cet engagement et demande à l'assemblée si elle accepte cette proposition.

L'assemblée approuve cette proposition par applaudissement.

Il rappelle que la nomination de Raynald au comité de l'ACMV se fera lors de la prochaine assemblée générale de l'ACMV le 9 mars 2024.

11. Présentation du 75ème Festival FMVC aux Haudères en 2024

Yvan Maistre passe la parole au Comité d'Organisation (CO) du Festival 2024, par son Président Philippe Métrailler.

*Monsieur le président de la FMVC,
Messieurs les membres du comité et de la commission musicale de la FMVC,
Mesdames et Messieurs les représentants des sociétés de la FMVC,*

En mon nom et au nom des membres de l'Echo de la Dent-Blanche, je vous souhaite la bienvenue à Evölène. Comme vous l'aurez remarqué, Evölène s'est parée d'un magnifique manteau blanc pour vous annoncer 2 choses :

- 1. C'est l'hiver !*
- 2. Que c'est à Evölène que se déroulera le 75^{ème} Festival de la FMVC*

2024 sera une année très spéciale pour l'Echo de la Dent-Blanche.

En effet, elle soufflera ses 70 bougies, elle accueillera la 57^{ème} Amicale des Fanfares du Val d'Hérens et aura le privilège d'organiser les festivités du 75^{ème} Festival de la FMVC.

Les 24, 25 & 26 mai prochains, la fête se veut intense mais belle du côté d'Evölène.

Pour ce faire, un comité œuvre depuis plus de 6 mois pour organiser, régler les détails et permettre la réussite totale de cette manifestation.

Nous aurons à cœur de tout mettre en œuvre pour que cette fête soit belle et que chaque musiciens et personnes de passage à cette occasion soit heureux en partant et pas seulement parce qu'il a goûté aux produits du terroir valaisan.

Programme détaillé

Vendredi 24 mai :

- Soirée Hérensarde et soirée du 70^{ème}*
- Participations des groupes folkloriques, des fifres et tambours, du cor des Alpes, de la Country ainsi que de notre école de musique, les Ptits Moujess.*
- En fin de soirée, l'animation musicale sera assurée par Yannis Amacker (un jeune de la Commune) et d'un groupement de jeunes talents de la vallée*

Samedi 25 mai – 2 manifestations

- Tout d'abord, dans le cadre du Festival FMVC, dès 8h et jusqu'à 16h45, se déroulera au centre scolaire le concours des jeunes solistes de la fédération :
En fonction du nombre de sociétés participantes au concours en salle, il est possible de s'inscrire pour le samedi. A confirmer avec le comité de la FMVC.*
- D'autre part, se déroulera également le samedi, l'Amicale des fanfares du Val d'Hérens, réunissant les fanfares Echo des Glaciers, Vex, Echo du Mont-Noble Nax, Perce-Neige Hérens, Dixence Hérémece, l'EDB ainsi que 2 sociétés invitées, Edelweiss des Diablerets Hauts de Conthey et Cécilia Ardon*
- Celle-ci débutera dans l'après-midi avec des animations par les fanfares dans les différents villages de notre Commune*
- Dès 17h, arrivée des sociétés dans le magnifique cadre du parc de la Dent-Blanche. Partie officielle standard, morceau d'ensemble, remise de la bannière et vin d'honneur.*
- Dès 18h30, cortège suivi des productions sous cantine et du repas*
- Dès 23h, animation musicale avec DJ JESUS*

Dimanche 26 mai

- Dès 8h (horaire à confirmer en fonction du nombre de participants), début de la production en salle devant jury à la salle de gym.*
- Dès 9h, accueil des sociétés de la FMVC (cafés, croissants) dans le magnifique cadre du parc de la Dent-Blanche, suivi de la partie officielle standard (morceaux d'ensemble, remise de la bannière, hommage aux défunts, vin d'honneur)*
- Dès 11h, grand cortège suivi du banquet et des productions sous cantine. Production de la fanfare des jeunes et partie officielle (remise des distinctions, ...)*
- Dès 18h30, repas suivi de l'animation musicale avec DJ JESUS*
- Après avoir pris un dernier verre pour la route, il sera temps pour chacun de regagner ses pénates.*

*Comme vous le voyez, il s'agit d'un programme très chargé.
De notre côté, nous nous réjouissons d'ores et déjà d'y être.*

Nouveautés

Au sein de l'EDB, nous adorons relever des défis.

Pour cette fête, au minimum 2 nouveautés ont été mises en place.

- 1. Tout d'abord, concernant les carnets de souscriptions pour quêter pour le carnet de fête, élément clé de réussite de la fête.
Les carnets de souscription papier ont été remplacé par une application informatique installée sur les smartphones.
Avantages : moins de papier imprimé, moins de carnets de fête imprimés, la facturation est générée par l'application et envoyée par mail (facture avec QR-code), pas ou peu d'envois postaux, envoi automatique par mail de la quittance du don et possibilité de suivre en direct les personnes qui quêtent et bien d'autres avantages.
Les coûts de l'application se retrouvent au niveau des impressions et des frais d'envois.
Vous désirez voir cette application. Lors de l'agape vous pourrez tout simplement passer vers un membre de l'EDB et votre don sera enregistré directement avec cette application*
- 2. Mise en place des bracelets pour les paiements.
Au même titre que l'insigne, un bracelet par musicien sera envoyé avant la fête. Celui-ci pourra-devra être chargé à l'avance.
Les montants chargés par TWINT et non utilisés à la fin de la manifestation seront automatiquement remboursés au plus tard le lundi 27 mai. Alors n'hésitez pas à charger un maximum vos bracelets et surtout à les utiliser.
Inconvénients : ce système sans cash a un coût important (entre 4 et 6'000 francs pour une manifestation comme la nôtre). C'est pourquoi, comme réalisé dans d'autres manifestations, nous portons à votre connaissance que le bracelet sera chargé avec un montant initial de moins 1.-.
Le montant est supporté par le musicien et non par la société (au même titre qu'une consigne)*

Le comité d'organisation, les membres de l'EDB se réjouissent de vous recevoir les 24, 25 et 26 mai prochains à Evolène.

Je reste ainsi que le comité volontiers à disposition en cas de questions, soit maintenant, soit lors de l'agape qui suivra cette assemblée.

Merci de votre attention, vive l'EDB et vive la FMVC

Yvan Maistre se réjouit de se retrouver ici à Évolène en mai 2024 et il remercie une nouvelle fois le Comité d'Organisation pour le travail effectué.

12.Divers

Prix du menu du Festival :

La dernière adaptation de prix du menu a eu lieu en 2010. Le prix du menu change si l'index des prix à la consommation augmente de plus de 5 points. Par rapport à octobre 2010, l'augmentation est de 4,40. Le prix reste donc à Frs 29,00. Le choix du menu est laissé au Comité d'Organisation.

Participation aux prestations devant le jury :

Yvan Maistre souhaite connaître la tendance à ce jour pour la participation des sociétés aux prestations devant le jury.

Pour l'heure, six sociétés donnent un préavis favorable pour jouer devant le jury.

Décès d'un membre d'honneur :

Yvan Maistre demande aux sociétés de l'informer lors du décès d'un membre d'honneur durant la saison musicale.

Formulaire d'inscription pour le Festival :

Notre président demande de respecter les délais pour l'envoi des informations concernant le prochain Festival aux Haudères.

Délais d'inscriptions pour les documents à fournir à l'ACMV :

Yvan Maistre rappelle de tenir impérativement ces délais.

Prochaine AG des délégués à Nax :

Proposition de date faite par Yvan Maistre : le samedi 9 novembre 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président Yvan Maistre remercie les délégué(e)s présent(e)s pour leur participation, les membres du Comité et de la Commission Musicale de la FMVC, ainsi que le CO du Festival 2024 à Évolène.

Il souhaite à toutes et tous une bonne année musicale et donne rendez-vous les 24, 25 et 26 mai 2024 à Évolène.

Il convie les personnes présentes à partager un apéro.

L'assemblée est levée à 16h08.

Le Président :
Yvan Maistre

Le Secrétaire :
Philippe Mayencourt